

Deuxième lecture

ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Je confirme le résultat de la première lecture en précisant que le présent décret n'a pas d'influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes et qu'il est conforme au droit de l'Union européenne. Compte tenu du montant de la dépense et conformément à l'article 141, al. 2 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil, le projet de décret doit être adopté par la majorité des membres du Grand Conseil et non pas par la majorité des membres présents.

La Commissaire. Confirmation des premiers débats.

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cötting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 91.*

A voté non:

Fasel (SE, PDC/CVP). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

Comptes généraux de l'Etat pour 2007**INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT**

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.

L'excédent de charges du compte de fonctionnement de la DICS est de 399 715 000 francs, au budget il était prévu 401 986 000, donc le budget est respecté, même amélioré d'environ 2 millions. Sur les trente centres financiers de charges que compte la DICS, dix d'entre eux ont vu leur résultat de fonctionnement se détériorer par rapport au budget. Il est intéressant de constater que le 75% des charges de fonctionnement de la DICS sont des dépenses de personnel. Celles-ci ont été inférieures à celles qui avaient été budgétisées moins 816 000 francs et 15 équivalents plein temps en moins prévus au budget. Les centres financiers qui présentent un déficit de fonctionnement sont le secrétariat général plus 315 000 francs. Le dépassement par rapport au budget est dû en grande partie à la contribution pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités, 704 000 francs. Pour la fréquentation d'écoles de la convention du Nord-Ouest: 600 000 francs et d'autres contributions pour fréquentation d'écoles hors canton: 394 000 francs. Lors de l'établissement du budget, il n'est pas possible d'évaluer précisément le nombre de Fribourgeois qui étudient à l'extérieur du canton.

A l'enseignement primaire des charges supplémentaires sont dues au fait que les contributions au fonds pré-AVS 1 500 000 sont imputées au centre financier alors qu'au budget un montant global pour tout l'Etat figure à la Direction des finances 7 800 000. Sans cela, le résultat de fonctionnement de l'exercice n'aurait pas été péjoré par rapport au budget. Pour les CO, 5 042 000 de subventions pour les constructions ont été accordées en plus des 4 millions prévus initialement au budget. Cette dépense complémentaire a une incidence directe sur le compte de fonctionnement puisque les amortissements augmentent pour un montant équivalent. Il est cependant intégralement compensé par un prélèvement de 5 millions sur les provisions. Par ailleurs la constitution d'une nouvelle provision de 2 millions pour des constructions scolaires décidée par le Conseil d'Etat et non prévue au budget explique la différence d'excédent de charges comptabilisé et celui qui a été budgétisé. Enfin, 1 300 000 francs ont été imputés au titre de contributions au fonds pré-AVS.

Pour le Collège Sainte-Croix plus 81 000 francs, le nombre plus élevé que prévu d'élèves pour la rentrée a nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire ainsi que du mobilier. Pour le Collège du Sud, plus 200 000 francs, trois classes de plus que prévues au budget ont été ouvertes à la suite de l'engagement de professeurs supplémentaires d'où le dépassement du budget. Les centres financiers par contre qui présentent une amélioration sont l'enseignement secondaire deuxième degré moins 585 000 francs. L'amélioration des comptes par rapport au budget est due à la contribution au Gymnase intercantonal de la Broye, 5 millions au lieu de 5 600 000. Le Collège Saint-Michel aussi moins 900 000 francs dus aux charges liées aux immeubles, amortissements moins 330 000, chauffage 150 000 et traitements de personnel moins 132 000. Haute école

spécialisée de santé, moins 1 380 000, 500 000 francs de traitements de personnel enseignant ont été économisés en raison du report de la mise en place de la formation en emploi. Par ailleurs, 347 000 francs ont été versés en plus par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, et un montant de 160 000 plus élevé que celui budgétisé pour l'écolage. Haute école fribourgeoise de travail social, moins 580 000 francs dus à la participation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale plus 340 000 francs, participation de tiers à divers projets 305 000 francs.

Enfin, on constate une amélioration à l'Université qui est gérée par une enveloppe budgétaire moins 989 000 francs, 2 500 000 ont été économisés dans les rubriques de traitements de personnel administratif et auxiliaire mais par contre une diminution des recettes des cantons non-universitaires 800 000 francs et subventions fédérales moins 155 000 francs. Voilà les principales différences.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je n'ai qu'un élément à ajouter au rapport très complet du Rapporteur; il concerne le Gymnase intercantonal de la Broye pour vous informer que nous sommes à bout touchant du crédit de construction nous sommes en train de clôturer les comptes et je peux d'ores et déjà vous annoncer que le crédit sera entièrement tenu.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Ce rapport reflète toute l'activité de la DICS pour l'année 2007. Il y figure en particulier les statistiques concernant les effectifs d'élèves, le nombre de classes, que ce soit en langue française ou allemande, leur répartition géographique et ceci dans tous les degrés.

La Commissaire. Je n'ai rien à ajouter et attend avec intérêt les questions.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). En guise d'introduction, le groupe ACG souligne la bonne tenue générale du département. Il se félicite en particulier, sur le plan de la formation, de l'initiative «START – Forum des métiers» pour les jeunes et de l'organisation des Journées portes ouvertes des écoles. Notre groupe se réjouit également de la réception d'un don de M. et M^{me} Merkle permettant la mise en route d'un institut de recherche de pointe dans notre canton. Nous saluons la participation active du canton à la mise sur pied du nouveau Plan d'Etude Romand (PER) et la contribution au projet HarmoS dont il sera bientôt débattu dans notre assemblée.

Le groupe ACG se félicite encore de la mise sur pied d'un projet de recherche sur le plurilinguisme et le bilinguisme. Au-delà de la création d'un institut de recherche, nous attendons dans le domaine du bilinguisme de la part de la DICS des initiatives et des propositions concrètes capables de faire véritablement du canton de Fribourg, un canton bilingue, cela en matière de formation notamment.

Notre groupe suivra avec attention les travaux menant à l'introduction de la seconde année d'école enfantine qui pose d'importants défis – entre autres – au niveau des infrastructures et de l'accueil extrascolaire. En ce qui concerne les infrastructures, notre groupe relève des manques dans le domaine du sport, enseignement dans lequel le canton ne répond pas aux exigences fédérales. Nous demandons à la DICS de remédier à cette situation.

Dans le secteur de la formation toujours, le groupe suit avec intérêt le processus d'accréditation des Hautes Ecoles Spécialisées et se réjouit – avec un bémol – que le Conservatoire ait pu maintenir des classes professionnelles. Le groupe ACG serait heureux que ces classes existent sous le label «Conservatoire de Fribourg» et non «Conservatoire de Lausanne» et invite la DICS à mener les démarches nécessaires à l'accréditation du Conservatoire de Fribourg comme Haute Ecole de musique.

Dans le domaine de la culture, le nouveau règlement sur les affaires culturelles est un des plus contraignants de Suisse de l'aveu de ses propres auteurs. Notre groupe craint que son application renforce trop le rôle de l'Etat dans ce secteur et, sous le couvert de la loi et malgré les assertions contraires des responsables du dicastère, institue progressivement une culture d'Etat. La question se pose notamment dans le domaine de l'attribution des subventions ou dans celui des activités culturelles proposées aux écoles. Nos doutes puissent-ils s'avérer infondés à ce sujet.

Pour terminer sa réflexion sur le rapport d'activité de la DICS, notre groupe se pose de sérieuses questions sur le Musée d'art et d'histoire de Fribourg, institution pour le moins somnolente. Le nombre de visiteurs, même s'il n'est pas le reflet conforme de la qualité du travail présenté – est tout à fait insuffisant pour une institution de ce rang. Le prochain départ à la retraite de la directrice actuelle doit être l'occasion à nos yeux de réévaluer les ambitions et les objectifs de l'institution afin de lui redonner son dynamisme.

Le Rapporteur. M^{me} la Commissaire attend les questions et je la laisse répondre.

La Commissaire. C'est très volontiers que je répondrai aux différentes remarques, plutôt que questions, qui ont été soulevées par le groupe Alliance centre gauche.

S'agissant tout d'abord de la question du plurilinguisme et du concept des langues. Il était nécessaire d'attendre l'adoption du concept du concordat HarmoS qui fixait les langues et le moment de leur introduction dans la scolarité avant de pouvoir vous soumettre ce concept. Nous sommes dans la phase finale de préparation et j'espère pouvoir le faire encore avant l'été.